Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305238-20221122-DEL2022-069-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2022

TARGON
un art de vivre !

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TARGON

N° 2022-069
Département de la Gironde
Canton de Targon

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 novembre, à 19 heures 00, Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Frédéric MAULUN, Maire.

Date de la convocation : le 15 novembre 2022

Nombre de membres : En exercice : 19 – Présents : 13 – Absents : 6 – Votants : 14

Étaient présents :
Mmes Mireille AVENTIN - Sylviane LEVÊQUE - Jacqueline SERRE - Emilie GUIARD arrivée à 19h27 - Brigitte COLLOT – Marie- Claude CONSTANTIN - Hélène LEBERCHE
MM Frédéric MAULUN - Olivier SANTY- Jean-Charles CASALONGA - Jonathan POUILLADE - Richard PEZAT- François LUC

Étaient absents :

MM– Daniel CRESPO - Sébastien DELUMEAU Frédéric DEJEAN
Mesdames - Sophie LEROY - Christelle ANTUNES

Procurations :
Monsieur Michel REDON a donné procuration à Madame Brigitte COLLOT

Secrétaire de Séance :

Madame Hélène LEBERCHE assistée de Fabienne QUOD, a été nommée secrétaire de séance.

OBJET :

MOTION DE SOUTIEN A LA CULTURE DE LA VIGNE ET DU VIN EN FRANCE ET DANS NOS TERRITOIRES

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.
Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos territoires font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects dont plus de 25000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, l'œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales…
La résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305238-20221122-DEL2022-069-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2022

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient de la rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin ans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.
Ainsi un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l4etat nous respections l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisation d ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

En conséquence, les élus du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **RECONNAISSENT** le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;

- **RECONNAISSENT** le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;

- **APPORTE** leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires

- **APPELLENT** le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et de hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Frédéric MAULUN

MAIRIE DE TARGON (33760)